

POLITIQUE D'EXCLUSION

FINANCIERE ARBEVEL

Mise à jour janvier 2022

Investisseur responsable, Financière Arbevel a mis en place une interdiction d'investissement dans les **secteurs** suivants :

- la fabrication **d'armes non conventionnelles**, bombes à sous-munition et missiles anti-personnel ;
- la fabrication de produits à base **de tabac** ;
- les sociétés impliquées dans l'extraction ou la combustion de **charbon thermique**, à partir d'un seuil de **5%** des ventes ;
- **l'extraction de pétrole et gaz par des technologies non conventionnelles** (gaz et pétrole de schiste, sables bitumineux) ;
- la **pornographie**.

Des **exclusions normatives** sont également suivies sur la base de la recherche du fonds de pension norvégien Norges, dont la mise à jour est envoyée à Financière Arbevel lors de chaque modification. Les auteurs de violations sérieuses des droits de l'homme, les entreprises ayant contribué à des dommages environnementaux sévères, ou ayant fait l'objet de violation sérieuse d'une norme éthique, ou encore mises en cause dans des affaires de corruption sévères seront ainsi interdites à l'investissement.

Des **exclusions géographiques** sont également mises en œuvre pour les émetteurs basés dans les listes du GAFI et des ETNC :

- Liste du GAFI, de la commission européenne et du gel des avoirs de l'état français: pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme satisfaisant, les « Juridictions à hauts risques et juridictions sous surveillance » sont exclues ;
- Liste du conseil européen : liste des pays considérés comme des paradis fiscaux.

Ces interdictions **s'appliquent à toute la société de gestion**. Les titres concernés, tels qu'identifiés par la **base de données de Trucost**, sont intégrés par le contrôle interne en interdiction pre-trade (blocage de l'ordre) et post-trade (alerte si l'interdiction intervient après l'achat) dans notre système OMS intégré Bloomberg.

